

Bourses d'études pour formations sociales, paramédicales et de santé

Si vous effectuez vos études dans le secteur social, paramédical ou de santé dans un institut agréé par la Région Nouvelle-Aquitaine, vous pouvez bénéficier d'aides financières sous conditions de ressources.

- La bourse d'études sur critères sociaux de la Région peut être attribuée quel que soit le niveau de diplôme préparé. Vous pouvez la demander jusqu'au **17 novembre 2023**.



Pour déposer votre demande, rendez-vous sur le site :

les-aides.nouvelle-aquitaine.fr

et tapez "Bourse" ou flashez le QR code :



Découvrez notre actualité sur **cap-metiers.fr**

et nos réseaux sociaux



CAP
MÉTIER
Nouvelle-Aquitaine



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine